



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/52/L.48
7 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
PREMIÈRE COMMISSION
Point 71 de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires

Pakistan : amendements au projet de résolution A/C.1/52/L.28/Rev.1

1. Après le deuxième alinéa, insérer un nouvel alinéa se lisant comme suit :

"Reconnaissant qu'étant donné la transformation radicale de la situation internationale, il est d'autant plus impérieux que les États et les alliances militaires dotés de l'arme nucléaire renoncent à la politique de dissuasion nucléaire et acceptent que les armes nucléaires soient interdites et progressivement démantelées et éliminées,"

2. Après le dixième alinéa, insérer deux nouveaux alinéas se lisant comme suit :

"Constatant avec préoccupation que certains États qui sont dotés de l'arme nucléaire ont déclaré qu'ils conserveraient indéfiniment de telles armes,

Gravement préoccupée par les événements récents qui ont accru le risque que des armes nucléaires soient utilisées, y compris contre des États qui n'en sont pas dotés",

3. Insérer un nouveau paragraphe 1, se lisant comme suit :

"1. Engage à nouveau les États dotés de l'arme nucléaire à s'employer à réduire progressivement la menace nucléaire, à procéder à des réductions progressives, massives et équilibrées de l'arsenal nucléaire et à mettre en oeuvre des mesures de désarmement efficaces en vue d'éliminer entièrement les armes nucléaires selon un calendrier précis;"

4. Renuméroter le paragraphe 1, qui devient le paragraphe 2, et ajouter à la fin de celui-ci :

" , et de la pleine application de ses dispositions, en particulier de l'Article VI, par les États non dotés de l'arme nucléaire;"

5. Supprimer le paragraphe 2.
